

Doctorat : un financement adapté à votre projet

UNIVERSITÉ
PARIS8
VINCENTES-SAINTE-DENIS

Doctorat : un financement adapté à votre projet

Réaliser une thèse c'est s'engager durant 3 ans dans une recherche afin d'apporter une connaissance nouvelle sur un sujet spécifique. Le doctorat ouvre aujourd'hui à des parcours professionnels diversifiés : enseignement et/ou recherche, R&D, mais aussi des métiers en dehors de la recherche dans les secteurs public et privé ou encore la création d'entreprise.

Au-delà de l'intérêt pour la thématique de recherche, il est nécessaire de s'interroger sur la finalité de votre projet afin d'adopter la stratégie la plus appropriée et de saisir les opportunités qui s'offriront à vous tout au long de votre parcours de chercheur doctorant.

Cela commence dès la recherche de financements qui s'orientera différemment en fonction de vos aspirations professionnelles.

Ce document présente une liste non exhaustive de financements répertoriés en fonction des grands secteurs professionnels que vous pouvez envisager : l'enseignement et/ou la recherche ; l'entreprise (R&D, etc.), sans oublier les financements pour une perspective à l'international, valeur ajoutée indispensable à votre future carrière.

I. Enseignement et recherche

1. Contrats doctoraux et contrat ATER

■ Contrat doctoral

Durée : CDD, 3 ans.

Modalités : Ouvert à tout futur doctorant, sans condition d'âge, de nationalité, ni nécessité d'avoir soutenu son Master dans l'année, sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse et du directeur de l'unité ou de l'équipe de recherche concernée.

Candidature : Dès le M2. Appel à candidature diffusé en mai pour un contrat débutant en octobre. Dossier à déposer auprès de l'Ecole doctorale.

Rémunération : De 1769€ bruts par mois (activités de recherche seules) à 1989,85€ bruts par mois (activités complémentaires). Financé par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Nombre d'étudiants bénéficiaires : 22 nouveaux contrats attribués à Paris 8 en 2016.

Informations contrat doctoral
CLIQUEZ ICI

■ Contrat doctoral handicap

Durée : CDD, 3 ans.

Modalités : Destiné aux étudiants en situation de handicap porteurs d'un projet de thèse et reconnus bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Dispositif n'ayant pas vocation à être la seule voie d'accès au contrat doctoral pour les étudiants reconnus travailleurs handicapés, mais complémentaire des autres voies d'accès au doctorat.

Ouvert à tout futur doctorant, sans condition d'âge, de nationalité, ni nécessité d'avoir soutenu son Master dans l'année, sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse et du directeur de l'unité ou de l'équipe de recherche concernée.

Candidature : Dès le M2. Appel à candidature diffusé au printemps. Contacter l'école doctorale de son choix et le service Accueil handicap de l'Université.

Rémunération : De 1769€ bruts par mois (activités de recherche seules) à 1989,85€ bruts par mois (activités complémentaires). Financé par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Note : En tant que personnels des établissements de la fonction publique, les doctorants peuvent bénéficier des aides « attribuées par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) outre les aménagements décidés et mis en place par l'établissement lui-même ».

Nombre d'étudiants bénéficiaires : 1 contrat attribué à Paris 8 en 2016 sur 38 contrats à l'échelle nationale.

Informations contrat doctoral handicap
CLIQUEZ ICI

■ Contrat doctoral ComUE

Durée : CDD, 3 ans.

Candidature : Dès le M2. Sans condition de nationalité. Appel à candidature au printemps sur le site de la ComUE Université Paris Lumières.

Une ou deux candidatures par école doctorale. Sont examinées : la qualité scientifique ; l'originalité ; la faisabilité ; la transversalité du projet (interdisciplinarité, collaborations internationales, coopérations entre établissements de l'UPL) ; l'inscription dans les axes de recherche de l'UPL.

Dossier à remettre au futur directeur de thèse, qui transmet au directeur du centre de recherche, pour validation par l'école doctorale. Date limite du dépôt du dossier en juin (date pour chaque école doctorale indiquée sur le site).

Rémunération : De 1769€ bruts par mois (activités de recherche seules) à 1989,85€ bruts par mois (activités complémentaires). Financé par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre du contrat de site de la ComUE.

Nombre d'étudiants bénéficiaires : En 2016, 4 contrats attribués à Paris 8 et 5 contrats à Paris 10.

Informations contrat ComUE
CLIQUEZ ICI

■ Allocations doctorales financées par la région Ile-de-France

Durée : CDD, 3 ans maximum.

Modalités : Contrats doctoraux s'inscrivant dans le cadre de thématiques définies dans l'appel à projet. Dispositif destiné aux titulaires d'un master 2 (ou équivalent), inscrits en 1^{ère} ou 2^e année de doctorat pour l'appel à projets « allocations doctorales », sans condition d'âge ni de nationalité.

Candidature : Dates de candidatures variables, selon les appels à projets.

Rémunération : Montant mensuel net de 1400€ minimum + jusqu'à 5000€ pour les frais de recherche (frais de formation, participation à des colloques, frais de déplacements, traductions et publications, ...).

Nombre d'étudiants bénéficiaires : 2 contrats attribués à Paris 8 en 2016.

Informations allocations doctorales région Ile-de-France
CLIQUEZ ICI

■ Contrat d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER)

Durée : CDD, 1 an, renouvelable 1 an sous conditions.

Modalités : Réservé aux étudiants s'inscrivant en 3^e année. Le doctorant s'engage à soutenir sa thèse à la fin du contrat. Contrat d'enseignement et de recherche qui permet d'enseigner tout en préparant une thèse ou les concours de recrutement de l'enseignement supérieur, une fois celle-ci obtenue.

Candidature : De février à mai pour la première campagne. S'inscrire sur le site Galaxie des personnels du supérieur puis sur ALTAIR pour la première campagne. Pour les autres campagnes, consulter régulièrement le site des universités.

Rémunération : 2128,52€ brut par mois pour un temps plein, soit 192h/an d'enseignement TD ou 128h/an d'enseignement CM.

Informations contrat ATER
CLIQUEZ ICI

2. Financements ponctuels et bourses

Il existe de très nombreuses bourses et aides à la mobilité auxquelles candidater dans le cadre de votre doctorat, notamment au travers de portails d'information. Nous vous donnons ici quelques pistes non exhaustives.

■ Portail de l'association iEDU

Bourses d'études et prix de recherche. Possibilité de s'inscrire à la newsletter mensuelle.

Informations association iEDU
CLIQUEZ ICI

■ Calenda

Il s'agit d'un portail d'information en lettres et en sciences humaines et sociales à destination des étudiants, des enseignants et des chercheurs. Il comprend une rubrique consacrée aux bourses, aux prix et aux emplois.

Informations Calenda
CLIQUEZ ICI

■ EFiGiES

L'association EFiGiES met en lien des étudiants et des jeunes chercheurs en Etudes Féministes, Genre et Sexualité. Elle diffuse sur son site des appels à contributions pour des colloques, des séminaires et des offres de financement

Informations EFiGiES
CLIQUEZ ICI

■ L'aide à la mobilité (école doctorale)

Modalités : Les écoles doctorales peuvent financer ponctuellement une partie des frais de déplacement des doctorants dans le cadre d'une enquête de terrain ou de leur participation à des colloques, journées d'études, séminaires en France ou à l'étranger.

Candidature : Période de candidature variable selon l'école doctorale.

Informations aide à la mobilité
CLIQUEZ ICI

II. Recherche et développement

■ Convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE)

Durée : 3 ans.

Modalités : Permet à un doctorant de préparer sa thèse au sein d'une entreprise, d'une association ou d'une collectivité territoriale (l'employeur du doctorant). Il lie 3 partenaires : le doctorant, l'employeur et le laboratoire de recherche chargé de l'encadrement scientifique.

Conditions d'accès : Demande à adresser à l'Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT) avant ou en début de thèse : « le candidat ne peut pas être inscrit en thèse depuis plus de 9 mois à la date de réception par l'ANRT du dossier de demande de CIFRE ». Pas de condition d'âge ni de nationalité (à l'exception du CIFRE-DEFENSE).

Candidature : Offres diffusées toute l'année sur le site de l'ANRT.

Rémunération : Contrat de travail en CDI ou en CDD de 3 ans, salaire minimum de 1957€ brut par mois.

Nombre d'étudiants bénéficiaires : 5 contrats signés à Paris 8 en 2016.

Informations CIFRE
CLIQUEZ ICI

■ Contrats doctoraux financés par des organismes et entreprises privés

Exemple : Programme Thèses de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

Durée : CDD, 2 ans, renouvelable 1 an sous conditions.

Modalités : Contrat associant un laboratoire d'accueil et un partenaire socio-économique dont la finalité est de favoriser la R&D dans les domaines de l'ADEME.

Être titulaire d'un Master au 1^{er} octobre de l'année de l'appel à candidatures.

Le doctorant peut être non ressortissant de l'Union européenne s'il possède une bonne maîtrise de la langue française.

Candidature : Appel à candidatures entre janvier et avril sur le site de l'ADEME.

Rémunération : 1894€ brut par mois.

Nombre d'étudiants bénéficiaires : 50 contrats par an à l'échelle nationale.

Informations ADEME
CLIQUEZ ICI

■ Portail de l'association iEDU

Bourses d'études et prix de recherche. Possibilité de s'inscrire à la newsletter mensuelle.

Informations iEDU
CLIQUEZ ICI

III. A l'international

1. Aides financières ponctuelles et bourses

■ Aide à la mobilité internationale du Ministère (AMI)

Durée : Entre 2 et 9 mois consécutifs.

Modalités : Aide réservée aux étudiants percevant une bourse

de l'enseignement supérieur sur critères sociaux, à partir de l'échelon 0. Être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur pour suivre, à temps plein, durant une année universitaire ou un semestre, des études supérieures ou un stage à l'étranger.

Candidature : Tout au long de l'année.

Montant du financement : 400€. L'attribution de l'aide est conditionnée par le montant de l'enveloppe disponible.

Informations AMI
CLIQUEZ ICI

■ Aide à la mobilité (école doctorale)

Modalités : Les écoles doctorales peuvent financer ponctuellement une partie des frais de déplacement des doctorants dans le cadre d'une enquête de terrain ou de leur participation à des colloques, journées d'études, séminaires.

Candidature : Période de candidature variable selon l'école doctorale.

Informations aide à la mobilité
CLIQUEZ ICI

■ Aide à la mobilité internationale des doctorants (AMI doctorants)

Durée : Aide répartie sur 3 ans maximum.

Modalités : Destinée aux doctorants inscrits en 1^{ère} ou en 2^e année de thèse, sans condition de nationalité, dans un laboratoire d'Ile-de-France et préparant une thèse en sciences humaines et sociales.

Candidature : En février-mars.

Montant du financement : Jusqu'à 4000€ à utiliser sur toute la durée restante de la thèse, sans pouvoir toutefois excéder 3 ans à compter de la date de son attribution par la Commission permanente du Conseil régional.

Informations AMI doctorants
CLIQUEZ ICI

■ « Visiting Research Scholar » à la Cupa

Modalités : Le Center for University Programs Abroad (CUPA) propose aux doctorants de Paris 8 **deux types d'échanges** :

- L'accueil à la University of Massachusetts - Amherst pendant un semestre ou un an. Le statut de l'étudiant est celui de « Visiting Research Scholar » invité par un des départements de l'université en fonction de son sujet de recherche. Sont pris en charge les frais de scolarité, de logement et le libre accès aux infrastructures de l'université (sport, restaurant universitaire).

- Des postes de « teaching assistant » (lecteur) peuvent être proposés dans une université américaine et notamment le Carleton College (Northfield, Minnesota) et Baylor University (Waco, Texas). Se renseigner auprès du service des relations internationales.

Candidature : Dossier à déposer en ligne avant le 18 décembre 2017 pour l'année 2018-2019 sur le site internet du service des relations internationales de l'université.

Informations Cupa
CLIQUEZ ICI

■ Programme de bourse FULLBRIGHT doctorants

Durée : Entre 4 et 12 mois, en fonction du projet de recherche.

Modalités : Programme destiné aux doctorants inscrits en thèse en France et désireux d'effectuer un séjour de recherche aux États-Unis.

Les candidats doivent :

- être de nationalité française (les étrangers doivent contacter la commission Fulbright dans leur pays d'origine)
- être inscrit en thèse dans un établissement en France

- avoir une bonne connaissance de la langue anglaise (à titre indicatif, minimum 92/93 au TOEFL, ce qui correspond peu ou prou à un niveau C1)

- être officiellement invité par une institution étasunienne.

Candidature : Pour l'année 2018-2019, le séjour doit se dérouler entre le 1^{er} août 2018 et le 1^{er} mai 2019. La date limite de dépôt de la candidature est fixée au 28 février.

Montant du financement : pour les salariés : 1500 \$ par mois pour les non salariés : 2000 \$ par mois + avantages Fulbright (visa,...)

Informations FULLBRIGHT CLIQUEZ ICI

■ Erasmus +

Durée : entre 2 et 12 mois.

Modalités : Programme d'échange européen destiné aux étudiants de la 2^e année de licence au doctorat. Permet d'étudier dans une université partenaire de Paris 8 ou de faire un stage dans un organisme en Europe.

« Les échanges d'étudiants sont organisés dans le cadre d'accords de partenariats entre les universités. La validation des études effectuées en vue de l'obtention du diplôme de Paris 8 est accordée sous conditions pédagogiques. »

Pas de critère d'âge ni de critères sociaux. En revanche, l'attribution de l'allocation est conditionnée par le montant de l'enveloppe disponible dans l'établissement.

Candidature : Candidature à adresser avant fin février pour un séjour d'études selon un calendrier en trois dates pour un stage. Les dates sont publiées chaque année sur le site des relations internationales.

Montant du financement : Variable selon le pays d'accueil et en fonction de la nature du projet (stage ou séjour d'études).

- Séjour d'études : de 200€ à 250€/mois pour un séjour de 3 à 12 mois.

- Stage : de 350€ à 400€/mois pour un séjour de 2 à 12 mois. Un financement complémentaire peut être attribué aux étudiants en situation de handicap.

Informations Erasmus+ CLIQUEZ ICI

■ Bourses d'excellence Eiffel Doctorat

Durée : 10 mois maximum.

Modalités : Mis en place par le Ministère des Affaires étrangères et du développement international pour attirer les meilleurs étudiants étrangers dans les établissements français d'enseignement supérieur. Programme réservé aux candidats de nationalité étrangère âgés de 35 ans maximum, dans le cadre d'une cotutelle ou d'une co-direction de thèse. Les candidats binationaux, dont l'une des nationalités est française, ne sont pas éligibles.

Les disciplines éligibles (pour les doctorants) sont les suivantes : économie, gestion, droit, sciences politiques, sciences "dures" (mathématiques, sciences des technologies de l'information et de la communication, sciences de l'environnement...). Appel à candidature diffusé sur le site de Campus France en octobre. Dossier à déposer avant la fin novembre auprès du service des relations internationales de l'université.

Montant du financement : 1400€ par mois + prise en charge transports, couverture sociale et aide au logement.

Nombre d'étudiants bénéficiaires : 50 bourses par an à l'échelle nationale.

Informations Eiffel doctorat CLIQUEZ ICI

■ Bourses des Ecoles françaises à l'étranger (E.F.E.)

Modalités : 5 écoles françaises à l'étranger (l'Ecole française d'Athènes, l'Ecole française de Rome, l'Institut français d'archéologie orientale au Caire, l'École française d'Extrême-Orient et La Casa de Velázquez de Madrid) proposent des bourses destinées aux doctorants dont le travail de recherche nécessite un séjour dans les pays concernés.

Bourse destinée à couvrir les frais de transport et de séjour.

Candidature : Date de candidature variable selon l'école.

Informations E.FE
CLIQUEZ ICI

■ Programme d'échange - assistant de langue du CIEP

Durée : 7 à 12 mois.

Modalités : Affecté dans un établissement secondaire et parfois universitaire, l'assistant de langue seconde le professeur de français. Il assure notamment des activités de pratique de la langue orale, d'initiation à la civilisation et à la culture française, d'aide personnalisée à l'élève.

Avoir effectué sa scolarité secondaire dans un établissement français, en France ou à l'étranger. Avoir entre 20 et 30 ans (35 ans pour certains pays).

Candidature : Avant fin janvier ou fin février en fonction des destinations.

Nombre d'étudiants bénéficiaires : Environ 1700 postes d'assistants de français sont à pourvoir en 2018-2019 dans 20 pays participants.

Informations CIEP
CLIQUEZ ICI

Portails de bourses et de contrats doctoraux

■ CampusBourses

Programmes de bourses doctorales et postdoctorales.

Informations CampusBourses
CLIQUEZ ICI

■ European Funding Guide

Bourses de l'Union européenne.

Informations European Funding Guide
CLIQUEZ ICI

■ Euraxess Jobs

Ce portail, mis en place par la Commission européenne, recense des offres d'emploi et de financement pour les doctorants et les enseignants-chercheurs. Possibilité de publication du CV pour les chercheurs.

Informations Euraxess Jobs
CLIQUEZ ICI

2. Programmes d'échanges

Il existe des programmes d'échanges par aire géographique. En voici certains.

■ Programme Vinci – Université Franco Italienne

Ce programme vise à favoriser les échanges entre les universités françaises et italiennes. Il concerne des projets de thèse en cotutelle franco-italienne.

Candidature : Avant début février.

Plusieurs volets du programme à destination des doctorants :

- Aide à la mobilité pour les thèses en cotutelle

Modalités : Accessible aux doctorants inscrits en France et en Italie, jusqu'en 2^e année de doctorat et ayant une convention de cotutelle signée depuis moins d'un an. Le financement couvre les frais de mobilité entre la France et l'Italie (les déplacements, les frais d'hébergement et de restauration). Séjourner au moins 6 mois dans l'université partenaire de la cotutelle.

Montant du financement : 4000€ minimum.

- Contrat doctoral pour une thèse en cotutelle

Durée : CDD, 3 ans.

Modalités : Candidature à remettre au directeur de thèse qui la soumet au directeur de l'école doctorale principale pour l'attribution d'un contrat doctoral en cotutelle. Séjourner au moins 12 mois (même en discontinu) dans l'université italienne partenaire de la cotutelle. Contrat financé par la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP).

Rémunération : 20 220€ brut annuel.

Nombre d'étudiants bénéficiaires : 3 contrats par an à l'échelle nationale.

Informations programme Vinci
CLIQUEZ ICI

■ « Visiting Research Scholar » à Cornell

Modalités : Accord avec l'université de Cornell qui permet à l'université Paris 8 de proposer la candidature d'un étudiant-chercheur pour occuper un poste de « teaching assistant » (lecteur).

L'accord prévoit une charge de 3 cours par année académique : un cours pendant un semestre et deux pendant l'autre, selon les besoins du département d'Etudes Romanes de Cornell.

Candidature : Dossier à déposer en ligne avant le 18 décembre 2017 pour l'année 2018-2019 sur le site internet du service des relations internationales de l'université.

Rémunération : Le lecteur perçoit la rémunération standard d'un « teaching assistant » correspondant au tarif en vigueur durant l'année où il est en résidence. Le logement reste à sa charge.

Informations Cornell
CLIQUEZ ICI

■ Programme Institut des Amériques (IdA)

- Aide à la recherche doctorale (ARD)

Modalités : Aide financière destinée aux doctorants préparant

une thèse sur les Amériques, en sciences humaines et sociales, pour effectuer un travail de terrain ou, à titre exceptionnel, pour effectuer des dépouillements dans des centres d'archives européens. Une attention particulière est portée aux projets présentés par des étudiants inscrits en 2^e année de doctorat.

Candidature : Appels à projets diffusés en mai-juin. Dépôt des candidatures début septembre, pour un terrain l'année suivante.

Montant du financement : 1000€.

Nombre d'étudiants bénéficiaires : 26 aides à la recherche doctorale ont été accordées en 2016 à l'échelle nationale, pour un financement en 2017.

- Contrat doctoral

Durée : 3 ans.

Modalités : Attribution chaque année de 4 contrats doctoraux financés par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, au titre du partenariat avec l'Institut des Amériques. Contrats doctoraux destinés à « développer et dynamiser, au sein des 12 pôles internationaux, la coopération scientifique entre les universités françaises et américaines. »

Le doctorant doit résider chaque année 10 mois sur le site du pôle international de l'IdA dont il est le coordinateur. Il doit consacrer « un tiers de son temps au développement des activités scientifiques et partenariales du pôle en collaboration avec l'équipe en charge des relations internationales de l'IdA ».

Candidature : Dès le M2 début mars. Les candidats doivent s'inscrire dans un des établissements membres de l'IdA (liste disponible sur le site). Pour les contrats 2018-2021, les candidats doivent postuler pour une seule des 4 zones géographiques suivantes :

- 1) Pôle andin (Bogota)
- 2) Pôle Brésil (Universidade de Sao Paulo)
- 3) Pôle Nouvelle-Angleterre (Boston College)
- 4) Pôle Washington (Georgetown University).

L'IdA sélectionne des sujets de thèse transdisciplinaires et trans-américains.

Rémunération : A partir de 1758€ bruts.

Nombre d'étudiants bénéficiaires : 4 contrats par an à l'échelle nationale. Un contrat attribué à Paris 8 en 2016.

3. Intégration dans un programme de recherche

Le doctorant peut être intégré à un programme de recherche européen dans le cas où l'Université est lauréate d'un appel à projets qui l'intéresse directement, notamment dans le cadre d'un « Réseau de formation innovante » (« Innovative Training Networks », ITN).

Les ITN, qui s'inscrivent au sein du programme de recherche européen Horizon 2020 parmi les actions Marie Curie, rassemblent des universités, des centres de recherche et des entreprises de différents pays dans le monde, en vue de former une nouvelle génération de chercheurs en renforçant la dimension internationale, la culture de l'innovation, ainsi que les approches interdisciplinaires. Les doctorants peuvent poser leur candidature aux postes créés par ces réseaux, qui sont publiés sur Euraxess. Dans tous les cas, ils sont invités à se rapprocher du Service de valorisation de la recherche et/ou du Service des relations et de la coopération internationale.

■ Appels européens « Innovative Training Networks » (ITN)

Durée : 4 ans maximum.

Les ITN regroupent trois types d'appels à projets : les ETN pour des réseaux de doctorants, les EID en lien avec le monde industriel et les EJD, doctorats conjoints à plusieurs établissements européens.

Ces actions se déclinent en 3 types d'appels :

- Réseaux européens de formation (European Training Networks, ETN)

Modalités : Il s'agit de réseaux de formation innovants de jeunes chercheurs.

Un réseau doit être composé d'au moins 3 partenaires établis au minimum dans 3 États membres différents de l'UE ou des pays associés.

S'il est associé au programme, le doctorant peut développer son réseau tout en bénéficiant d'un contrat de travail, variable selon les appels à projets.

Programme accessible de la 1^{ère} à la 4^e inscription en doctorat.

Financement : Variable selon l'appel à propositions et les pays concernés.

- Doctorat industriel européen (European Industrial Doctorate, EID)

Modalités : Ce contrat est en quelque sorte l'équivalent européen de la CIFRE, puisqu'il permet de combiner un doctorat avec une expérience importante en entreprise (ou une association, une organisation). Il implique 2 participants : un public, un privé, dans 2 états membres ou pays associés différents.

Il permet à une université et à une entreprise de pays différents de travailler autour d'un projet commun porté par un doctorant. Le doctorant reçoit une formation dans son université d'accueil et en entreprise. Il doit passer au moins 50% de son temps en entreprise. Les projets sont déposés par les 2 partenaires (académique et industriel). Ils peuvent permettre le recrutement d'1 à 5 doctorants par projet.

Rémunération : Variable selon l'appel à propositions et les pays concernés.

- Doctorats européens conjoints (European Joint Doctorates, EJD)

Modalités : Ce type de doctorat a pour objectif de promouvoir la collaboration interdisciplinaire internationale, grâce à la création de programmes de doctorat conjoints, conduisant à la délivrance de diplômes de doctorat conjoints, doubles ou multiples. Les deux tiers de la formation doctorale doivent être communs aux établissements partenaires.

Financement : Variable selon l'appel à propositions et les pays concernés.

Informations ITN (1) CLIQUEZ ICI

Informations ITN (2) CLIQUEZ ICI

■ **Programme de Coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique (COST)**

Durée : 4 ans.

Modalités : Ce programme réunit des scientifiques autour d'un sujet de recherche. Il permet le financement de rencontres de chercheurs européens (conférences, etc.).

Candidature : Appel à projets 2 fois par an en mars et en septembre.

Informations COST
CLIQUEZ ICI

■ **Contrats doctoraux avec mobilité internationale de l'Institut des sciences humaines et sociales (InSHS) du CNRS**

Durée : 3 ans.

Modalités : Le doctorant peut être intégré dans un programme de recherche construit « sur le principe d'un montage entre une unité de recherche en France dont le CNRS est tutelle ou cotutelle et une unité de recherche à l'étranger dans laquelle les doctorants doivent séjourner 20 mois ». Projets déposés par des directeurs de recherche dans une discipline des sciences humaines et sociales.

Candidature : Pour l'appel à projet 2017, les dossiers étaient à remettre en décembre 2016.

Informations contrat doctoral CNRS
CLIQUEZ ICI

Liens ressources

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid76053/le-financement-doctoral.html

Ministère des affaires étrangères
www.diplomatie.gouv.fr/fr/venir-en-france-22365/etudier-en-france-12794/financer-le-projet-bourses/

Agence nationale de la recherche
www.agence-nationale-recherche.fr/

ANRT pour la bourse CIFRE
www.anrt.asso.fr/

Campus France
<https://www.campusfrance.org/fr>

Les pages de la Coordination des écoles doctorales sur le site de l'Université Paris 8
http://www.univ-paris8.fr/Le-service-de-la-coordination-des-ecoles-doctorales?var_recherche=coordination&-choix=c

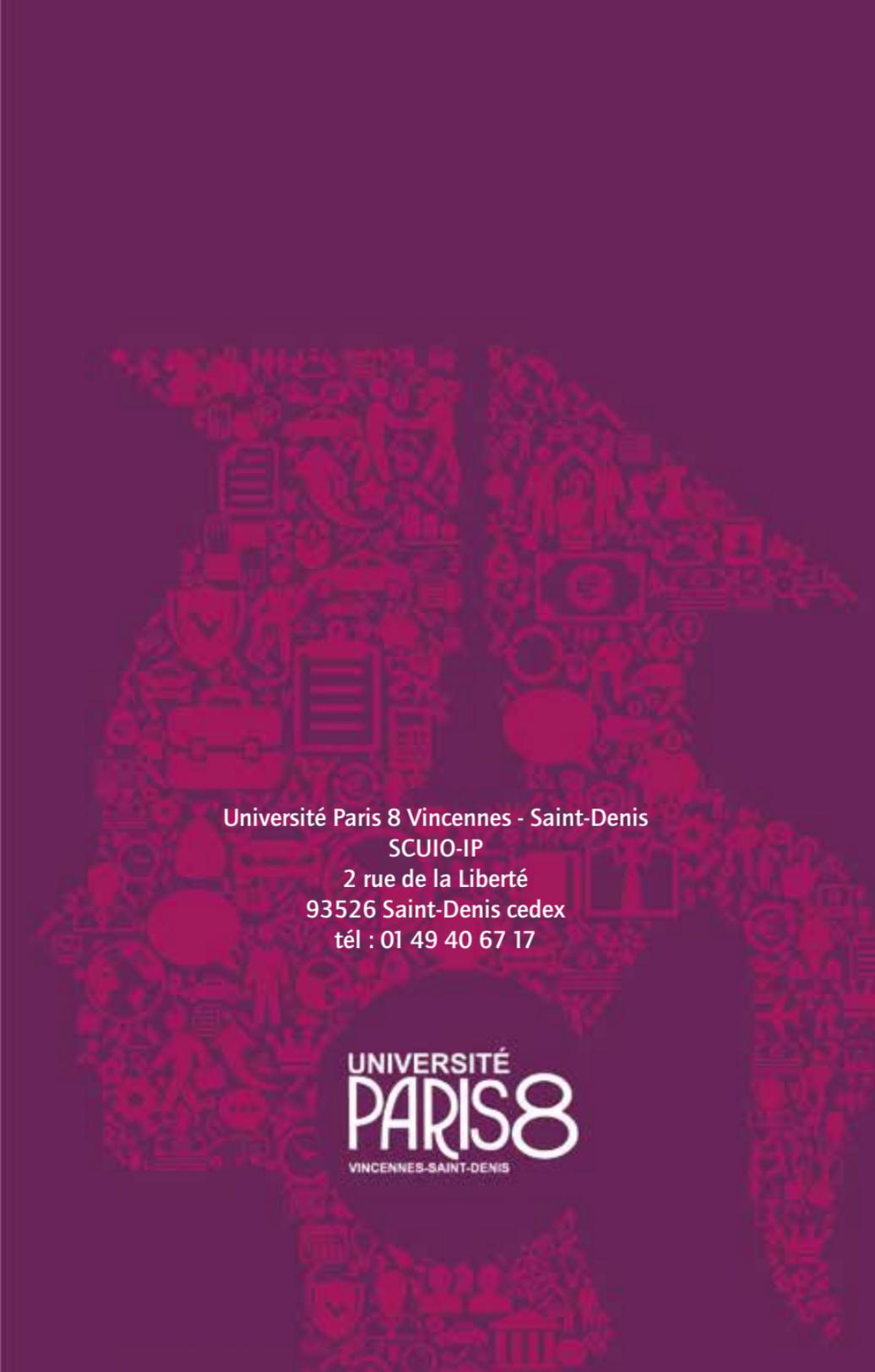
Université Lyon 2
<http://www.univ-lyon2.fr/recherche/www3-financement-312933.kjsp?RH=WWW300>

ABG - L'intelli'agence
<https://www.abg.asso.fr/fr/>

l'Association nationale des docteurs (ANDES)
www.andes.asso.fr/

Brochure éditée par le SCUIO-IP de l'université Paris 8 - janvier 2018

Conception graphique : Service communication de l'université Paris 8



Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis
SCUIO-IP
2 rue de la Liberté
93526 Saint-Denis cedex
tél : 01 49 40 67 17

UNIVERSITÉ
PARIS8
VINCENNES-SAINT-DENIS